

Stationnement sur les trottoirs : une mauvaise habitude !



Les **trottoirs sont faits pour la circulation des piétons** EN TOUTE SÉCURITÉ, dont particulièrement les parents avec une poussette, les enfants qui se rendent à l'école à pied, les personnes âgées et à mobilité réduite.

Art. R417-10 du Code de la Route : est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons

Il est rappelé que les automobilistes stationnés sur les trottoirs bordés d'une ligne jaune encourent une **amende forfaitaire de 35 €** (contravention de classe 2).

Encombrants et déchets verts

La **collecte des encombrants qui a lieu le 2ème mardi de chaque mois** est prévue pour l'enlèvement d'objets volumineux que les propriétaires n'ont pas les moyens matériels d'apporter eux-mêmes à la déchetterie.

Les **déchets verts**, quant à eux, sont collectés **tous les mercredis** par les services de la Communauté d'Agglomération de Vesoul, dans tous les foyers dotés d'un bac spécial (de couleur marron).

Pour commander un **bac spécial « déchets verts »** au prix de **51 €**, des **bons de commande** sont disponibles auprès du **secrétariat de mairie** ou téléchargeables depuis le **site internet de la commune**.

Rappelons qu'il est également possible de louer le camion communal pour les gros volumes.

Être informé sur les actualités et alertes de son village ? C'est simple !

Recevoir les actus

Abonnez-vous aux actualités de la commune et restez informés... !

Votre e-mail

Ok

ET/OU



Je m'inscris sur le **site internet** de ma commune à l'adresse suivante : **www.frotey-les-vesoul.fr** en renseignant mon adresse mail dans la **rubrique « recevoir les actus »**. Ainsi je recevrai toutes les actualités directement sur ma messagerie électronique.

Je télécharge gratuitement l'**application PanneauPocket** (disponible sur Play Store, Google Play ou AppStore), puis je sélectionne « **Frotey-les-Vesoul** ». Les informations, messages ou alertes de la commune me seront **notifiés directement sur mon mobile** (ou ma tablette) sous la forme d'un panneau lumineux.

État civil

Naissance :

Augustine LHENRY,
née le 13 octobre 2020

Mariage :

Anthony CZERWINSKI et Pauline BUYAT,
mariés le 23 octobre 2020

Décès :

Madeleine AUBIAT née LANGROGNET,
décédée le 2 octobre 2020

Christine SAUVAGE née CALAME,
décédée le 7 octobre 2020

Docteur Jacques COLLIN,
décédé le 26 novembre 2020



DÉCEMBRE 2020

Lettre aux habitants

Édito du Maire



Chères Frotéennes et Chers Frotéens,

La douceur de cet automne ne cachera pas la dure réalité de ce que collectivement nous vivons depuis de longs mois. La pandémie aura résisté à l'été et nous oblige à une adaptation permanente. Que cela soit pour les activités professionnelles, pour l'école de nos enfants ou que cela soit pour toutes les limitations que nous devons respecter.

Alors, restons mobilisés tout d'abord pour celles et ceux qui ont besoin de nous : on pensera bien sûr aux plus vulnérables d'entre-nous et à nos anciens mais, n'oublions pas nos commerçants locaux qui ont besoin de notre soutien et de nos achats pour cette fin d'année.

Bien sûr, nous ne pourrions pas faire comme d'habitude et maintenir le repas annuel de nos aînés. Cela ne nous empêchera pas d'avoir pour eux une attention particulière. Ce geste d'attention à leur égard marque surtout le respect et l'affection que nous leur portons.

L'ensemble des conseillers municipaux reste particulièrement attentif et mobilisé dans cette période. N'hésitez pas à transmettre au secrétariat de mairie toutes informations pour nous signaler une personne en difficulté de quelque nature.

J'en profite pour remercier toutes celles et ceux qui se mobilisent au quotidien et dont les initiatives apportent le réconfort et maintiennent le lien social, indispensable au vivre ensemble.

Restant plus que jamais à votre écoute et en vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année.

Bien attentivement

Le Maire

Christophe TARY

Décision modificative – ouverture de crédits

Afin de pouvoir passer les écritures de cession de la tondeuse, il convient d'ouvrir des crédits au chapitre 024 comme suit : R 024 – Produits des cessions : + 229 € R 10222 – FCTVA : - 229 €

Décision modificative – régularisation budgétaire

Le budget communal nécessite une modification d'affectation de crédits au niveau des chapitres 040 et 041, il convient de procéder à une régularisation, comme suit :

R 2033 – Frais d'insertion (040 – Opérations d'ordre entre section) : - 2 035 €
R 2033 – Frais d'insertion (041 – Opérations patrimoniales) : + 2 035 €

Vente de résineux

Le Conseil Municipal décide de vendre 28.960 tonnes de pins noirs qui ont été abattus sur le site de la Réserve Naturelle du Sabot au prix de 27 € la tonne à un exploitant forestier d'Autechaux (25).

Rétrocession d'une concession

Suite à la demande des héritiers d'une ancienne habitante de la commune, le Conseil Municipal accepte la rétrocession d'une concession et procédera au remboursement de ladite concession d'un montant de 152,45 €.

CAV – convention relative à l'instruction des Autorisations et Droits des Sols

La Communauté d'Agglomération de Vesoul instruit les décisions en matière d'urbanisme délivrées au nom de la commune par le Maire. Suite au changement de mandature, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention valable pour la durée du mandat municipal.

CAV – adhésion au service d'assistance juridique

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service d'assistance juridique proposé par la CAV qui permet aux communes de les accompagner dans les domaines suivants : assistance juridique globale, assistance dans la mise en œuvre d'une procédure de marché public, assistance dans la mise en œuvre d'une procédure de concession de service public, mise à disposition d'un délégué à la protection des données, moyennant une participation financière d'un euro par habitant.

CAV – constitution d'un groupement de commandes permanent

Dans le cadre de l'assistance juridique proposée précédemment, la CAV offre un nouvel outil de groupement d'achat permettant aux communes de participer à un groupement de commandes de façon permanente portant sur les marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents tels que les achats groupés de fournitures, services, prestations intellectuelles et travaux. Le Conseil Municipal approuve l'adhésion à ce groupement de commandes permanent.

Affouage 2020-2021

L'affouage s'effectuera dans les parcelles 5, 24 et 43. Il est décidé de maintenir le prix du lot d'affouage à 65 €.

Assiette et destination des coupes 2021-2022

Le Conseil Municipal approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2021-2022 dans les parcelles 3, 4, 35, 27, 28, 47 et 48 et accepte de vendre sur pied, et par les soins de l'ONF, en bloc les produits des parcelles 27, 28, 47 et 48, en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles 3, 4 et 35 et le partage aux affouagistes du bois de chauffage (non façonné) dans les parcelles 3, 4 et 35.

SIED 70 – rapport d'activités 2019

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités 2019 du SIED 70 qui rend compte des réalisations et des évolutions de l'établissement ainsi que des moyens humains et financiers mobilisés au service des adhérents.

SIED 70 – adhésion aux Conseils en Énergies Partagées

Conseil Municipal décide d'adhérer au service de Conseils en Énergies Partagées (CEP) proposé par le SIED 70, dont l'objectif est d'aider les collectivités à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, avec la mise à disposition d'un conseiller spécialisé. Le coût de ce service s'élève à 250 € pour trois ans.

Épi'Cerise – convention de partenariat

Suite à la dissolution du CCAS, le Conseil Municipal autorise le Maire à passer une convention de partenariat entre la commune et l'épicerie solidaire Épi'Cerise et en détermine les conditions. Cette convention permet aux habitants de la commune en difficulté financière momentanée d'utiliser des bons alimentaires délivrés par la Mairie, à l'épicerie solidaire de Vesoul.

Présence Verte – avenant n° 2 à la convention de téléassistance des personnes

L'association Présence Verte met en place un service de téléassistance des personnes pour améliorer les conditions de vie des bénéficiaires et permettre le maintien à domicile des personnes, soit âgées, soit handicapées.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention existante afin d'intégrer le financement de l'installation du dispositif de téléassistance et les frais de dossier à hauteur de 15 € pour tout nouvel abonnement. Une actualisation est toutefois sollicitée auprès de Présence Verte pour les 11 abonnés existants.

Association ELA – demande de subvention

Le Conseil Municipal accorde une subvention d'un montant de 150 € à l'association Européenne contre les Leucodystrophies, dans le cadre de l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie ».

ATSEM – Contrat à Durée à Déterminée

Vu l'accroissement d'activité avec la prise en charge des enfants de 2 ans à l'école maternelle, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un Contrat à Durée Déterminée du 12 octobre 2020 au 1er septembre 2021 avec l'agent occupant les fonctions d'ATSEM, pour une durée hebdomadaire de 23h45 annualisée (incluant l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires).

Agent technique - modification de la durée hebdomadaire de travail

Suite aux nouveaux horaires du service technique, le Conseil Municipal décide de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un agent à 28h10 au lieu de 28h30, à compter du 1er novembre 2020 en l'annualisant de la manière suivante : 8 mois à 35h (de mars à octobre) et 4 mois à 14h30 (de novembre à février)

Dispositif de soutien et d'accompagnement des commerçants

À l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Vesoul, il a été décidé de poursuivre le **dispositif de soutien financier déjà mis en place depuis cet été**. Les commerçants, artisans, sous réserve de certaines conditions, peuvent obtenir un accompagnement complémentaire à celui de l'État et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour tous renseignements, contacter la CAV – Service Développement Économique au **03 84 97 49 17** ou **www.vesoul.fr**

Initiative locale



Face à la crise sanitaire, le restaurant « La Parenthèse » innove et met en place un service de repas à emporter ou à livrer.

Réservations et renseignements au **03 84 75 24 99 – 52 Ter Route de Luxeuil**.

Cérémonie du 11 novembre

La **cérémonie de commémoration de l'armistice de la 1ère guerre mondiale** s'est déroulée sans public et dans le respect des mesures liées à la crise sanitaire.

Nos remerciements à l'association des Anciens Combattants de Haute-Saône et à leurs représentants locaux.



Concert de Clotilde Moulin



Le concert du 26 septembre a rencontré un franc succès, puisque **70 personnes** (jauge maximale fixée en fonction des règles sanitaires) sont venues apprécier le spectacle musical de **Clotilde Moulin**.

La municipalité remercie le théâtre Edwige Feuillère ainsi que l'AHSSEA et le Point Habitat Jeunes, sans qui le concert n'aurait pu avoir lieu.

Réunion d'informations de l'association ADERA

Elle s'est déroulée le 14 octobre. De nombreuses personnes s'étaient inscrites mais au vu des règles sanitaires en vigueur, seule une trentaine de personnes a pu y participer. Pour obtenir des renseignements sur la rénovation énergétique, les énergies alternatives et les aides possibles, vous pouvez contacter l'association ADERA au **03 84 92 15 29** ou **infoenergie@adera.asso.fr**

Un tirage au sort a été effectué à l'issue de la réunion et a permis à un habitant du village de remporter un audit énergétique, offert par la commune.

